

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10283

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAI'DANI BRAHIM

Date de naissance : 09/04/1957

Adresse : RESIDENCE MHALAPPA'S ELOULFA CASABLANCA

Tél. : 06 62 18 06 21

Total des frais engagés :

3735,60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/10/2022

Nom et prénom du malade : ZAI'DANI BRAHIM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : OMPHALITIS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CTS

Le : 14/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Zaidani

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 10 22	\$		210000	Dr. M. O. S. S. 26 Res. A. F. C. B. Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU NIL 451, Bd. Oum-Rabii Casablanca	26/10/2022	PHARMACIE DU NIL 451, Bd. Oum-Rabii Casablanca 85,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNETTES EL. ANAA 509, Souk Ennajd Derr Ghaliel T. +212 99 77 09 - Casablanca No 1119202					
						3400

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

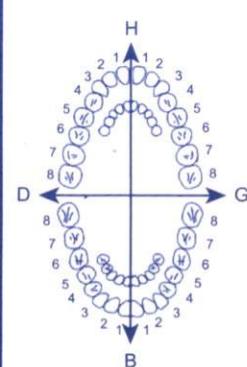
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr BOUKSIM

OHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Laser - Angiographie
Contactologie
Strabologie

الدكتورة بوعسیم مليكة

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
الليزر....

Casa le : **26 Octobre 2022**

Mr. ZAIDANI Brahim

**Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets**

VL :

OD = + 1.25 (- 0.75 à 96°)

OG = + 0.75 (- 0.50 à 82°)

VP :

ODG = Add : + 2.50

LUNETTES ELIANAA
509, Souk El Hajjeb Ghali
T. 0522 - 2770 - Casablanca

OHTALMOLOGISTE
Dr Oum Rabii Gpe Résidence Al Firdaus Imm. L 30 1er étage N° 5 Oulfa - Casablanca
Tél. : 05 22 91 41 11

Dr. Malik BOUKSIM

MOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Laser - Angiographie
Contactologie
Strabologie

الدكتورة بوكسيم مليكة

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
الليزر.....

Casa le : **26 Octobre 2022**

Mr. ZAIDANI Brahim

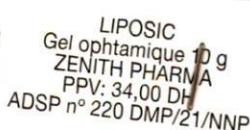


1/ BROPDEX COLLYRE

1 GTT ³ FOIS PAR JOUR, œil droit, ⁶ jours

2/ LIPOSIC

1 GTT ² FOIS / JOUR, les deux yeux, 1 Mois



PPV : 51,60 Dhs

Bropdex® 0,3g / 0,1g

Obramycine / Dexaméthasone

Facon de 10 ml



6 118001 272549

HARMACHE DU NIL
451, Bd. Oum Rabii
Casablanca

Dr. BOUKSIM
Bd. Oum Rabii
Imm. L30
Résidence Al Firdaus
1er étage N° 5 Oulfa - Casablanca

ES EL HANAA

نظارات المها

Souk Ennajd Derb Ghallef
N° 509
Patente : 34717241

سوق النجد درب غلف
الرقم 509
الباتنت - 34717241

LUNETTES ZL
509, Souk Ennajd Derb Ghallef
T. +212 22 99 27 09 - Casablanca

DATE :

Nº 013375

NOM : ZAIDANI
PRENOM : BRAHIM

- DOCTEUR : DUKASSI

PRIX

- NOMENCLATURE : N°

VL
OD : AXE 96 CYL -0.71 SPH +1.25
OG : AXE 81 CYL -0.50 SPH +0.75

1000
1000

ADD : +2.50

VP
OD : AXE CYL SPH

LUNETTES ZL
509, Souk Ennajd Derb Ghallef
T. +212 22 99 27 09 - Casablanca

OG : AXE CYL SPH

Verres Optique Antireflet

Monture Optique

Facture Arrêtée à la somme de :

Trois Mille quatre cent trente six